

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 24 août 2017

Lait suisse: pas de graisse de palme dans les aliments du bétail laitier suisse

On a appris au printemps 2017 que les aliments pour bétail laitier pouvaient contenir de la graisse de palme. Bien que la graisse de palme utilisée dans ces fourrages ne représentait jusqu'à présent qu'une faible quantité des importations, la Fédération des Producteurs Suisses de Lait FPSL a fait table rase et s'est engagée pour que ce type de graisse soit entièrement éliminé du fourrage suisse. Ce sera chose faite d'ici la fin de l'année. Les fabricants suisses d'aliments fourragers ont rapidement réagi et remplaceront la graisse de palme par de l'huile de colza essentiellement. Les raisons de privilégier le lait suisse par rapport à la concurrence étrangère seront ainsi encore plus claires.

Direction

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

En Suisse, plus de 70 % de la surface agricole utile est composée d'herbages, dont une grande partie ne pourrait pas être exploitée pour autre chose que la production laitière. Pour se démarquer de la concurrence étrangère, les producteurs de lait suisses et la branche tablent sur une stratégie de la valeur ajoutée.

Caractères régional et naturel: deux arguments de taille

Comparée à la production étrangère, l'économie laitière suisse emploie les aliments concentrés avec parcimonie. Les quantités de graisse de palme utilisées étaient donc infimes. Les producteurs suisses de lait n'ont toutefois pas apprécié que des composants à l'image douteuse viennent ternir le savoir-faire national. Ainsi, fenaco société coopérative, numéro un des fabricants d'aliments fourragers, et l'Association suisse des fabricants d'aliments fourragers confirment qu'ils remplaceront la graisse de palme dans les aliments pour le bétail laitier d'ici fin 2017. Celle-ci aura donc été éliminée de la production laitière rapidement, sans paperasserie et sans aucune intervention de l'État. Les atouts du lait suisse que sont les caractères régional et naturel s'en trouvent renforcés.

Plus de valeur induit des charges supplémentaires mais aussi un meilleur prix

La demande de produits écologiques est bonne et il faut pouvoir en demander un prix plus élevé en magasin. Le remplacement de la graisse de palme par du colza suisse ou européen induira une légère hausse des coûts de production (env. 1 ct./kg de fourrage). Ces coûts supplémentaires sont actuellement endossés par les fabricants et les commerçants. Les producteurs de lait leur en sont reconnaissants.

Il est aussi clair que les produits fabriqués dans des conditions respectueuses de la nature et durables entraînent des charges supplémentaires au début de la chaîne de production. C'est pourquoi la FPSL exige que les recettes supplémentaires découlant de tels produits soient réparties équitablement au sein de la filière.

Plus de responsabilisation

La loi n'interdit pas l'utilisation de graisse de palme dans les aliments fourragers. Toutefois, la graisse et l'huile de palme doivent impérativement être indiquées sur l'étiquette si le fourrage en contient.

Téléphone 031 359 51 11
Télécopie 031 359 58 51
psl@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch

swissmilk

Renseignements:

Reto Burkhardt, responsable de la communication de la FPSL

079 285 51 01

3071 signes (espaces comprises)

www.swissmilk.ch

